

# Partie 1 : Présentation de la commune



# Partie I - Présentation de la commune de Saint-Yvi

## I - Localisation et état administratif de la commune

La commune de Saint-Yvi est située dans le Finistère sud, à 10 km au nord de Concarneau et à 12 km au sud-est de Quimper.

Elle fait partie de la Cornouaille, le deuxième pays le plus étendu de Bretagne.

### Localisation de la commune

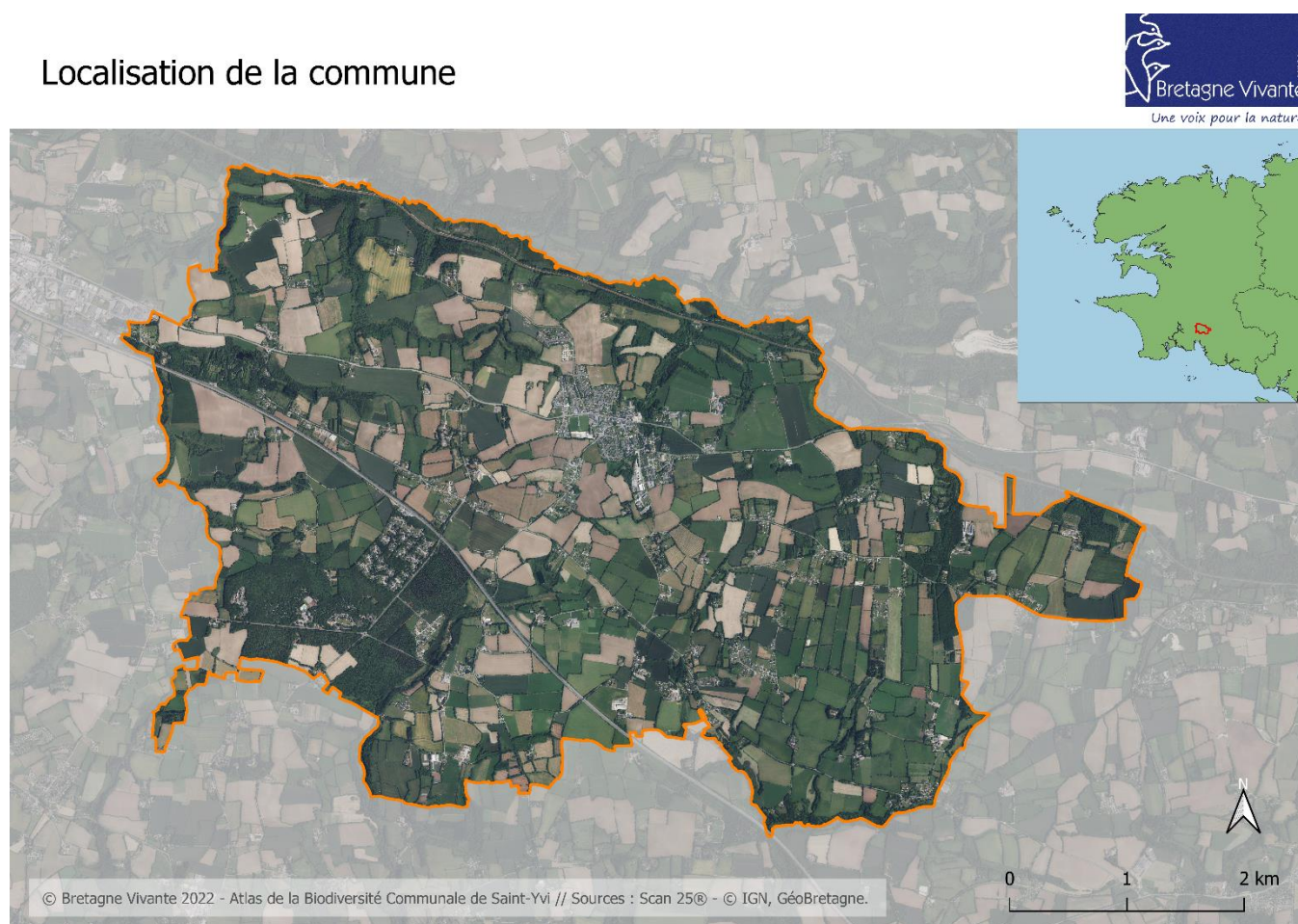


Figure 1 : vue aérienne de Saint-Yvi et localisation dans le département.

Les 3 308 habitants de la ville de Saint-Yvi vivent sur une superficie totale de 27,1 km<sup>2</sup> avec une densité de 122 habitants par km<sup>2</sup>. Située au nord de Concarneau, la commune attire depuis plusieurs années de nouveaux habitants.

### A) La communauté de communes

La communauté de communes de la CCA (Concarneau-Cornouaille Agglomération) regroupe 9 communes : Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc, Pour un total de 50 975 habitants.

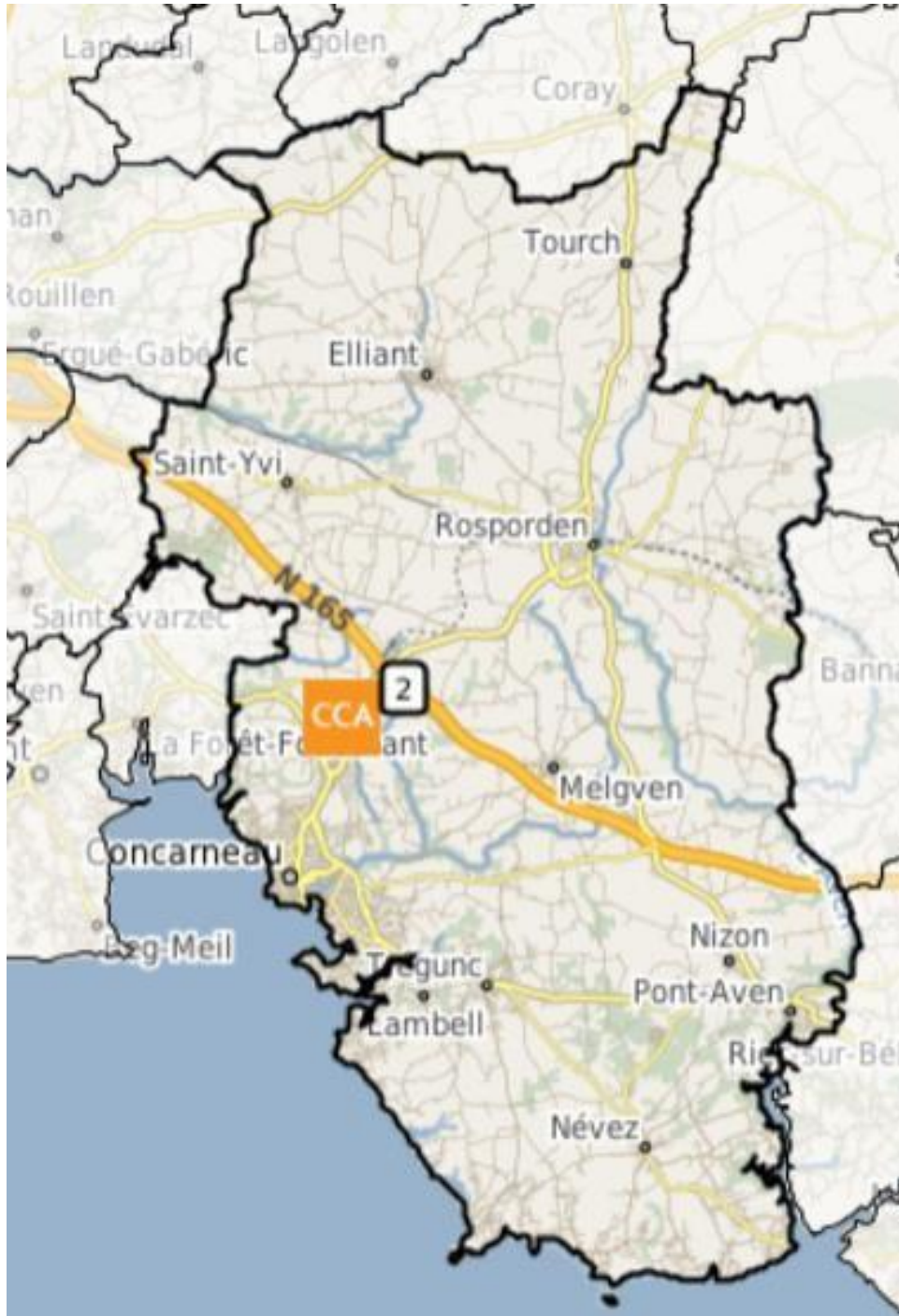


Figure 2 : localisation de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

## **B) Urbanisme**

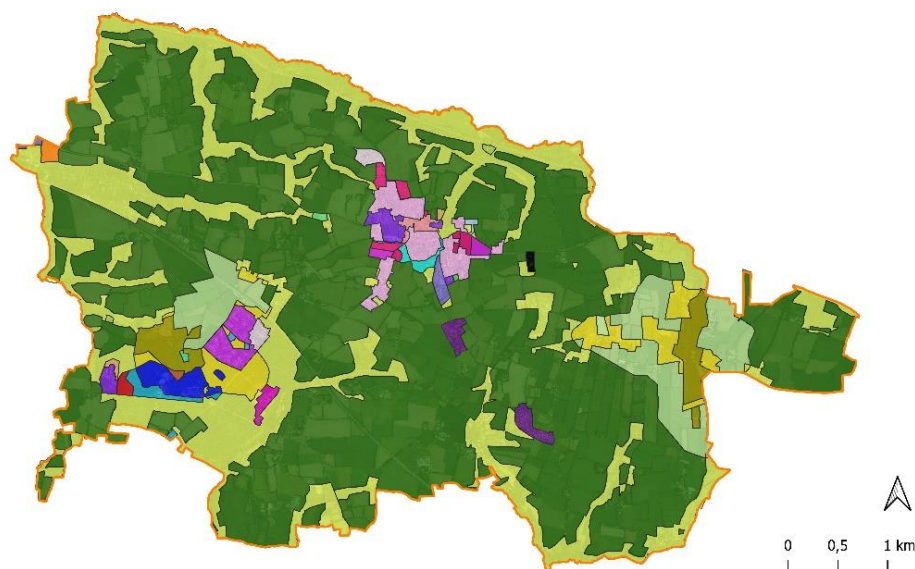
Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Saint-Yvi, actuellement en vigueur, a été approuvé le 23 février 2018.

Ce document est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Mis à jour chaque décennie, il détermine l'usage des différentes parcelles qui composent le territoire et donc l'occupation future du sol. Lors de son élaboration, la loi "Grenelle 2" impose la prise en compte, entre autre, des éléments de la Trame verte et bleue.

Le PLU de Saint-Yvi (Figure 3) rend compte du caractère rural de la commune: 93% de l'occupation du sol est classée comme "secteur naturel", dont 2/3 de terres agricoles et 1/3 de milieux naturels qu'il "convient de préserver". On peut noter que moins de 1% du territoire constitue un secteur à "urbaniser à court terme". L'expansion urbaine autorisée par le PLU est donc relativement restreinte.

Le SCOT de Concarneau Cornouaille Agglomération a été approuvé le 23 mai 2013 et est actuellement en révision.





© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Concarneau Cornouaille Agglomération, GéoBretagne, IGN.

- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'accueil touristique
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'accueil touristique, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage.
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'activités industrielles et artisanales
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'activités sportives et de loisirs et/ou d'équipements publics
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
- Secteur à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- Secteur à vocation d'accueil touristique
- Secteur à vocation d'accueil touristique situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Secteur à vocation d'activités artisanales et de services
- Secteur à vocation d'activités industrielles et artisanales
- Secteur à vocation d'activités sportives et de loisirs et/ou d'équipements publics
- Secteur correspondant aux jardins partagés
- Secteur dédié au stockage des déchets inertes
- Secteur naturel à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Secteur naturel à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Secteur naturel destiné à recevoir des équipements publics ou privés
- Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...], soit de leur caractère d'espace naturel
- Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...], soit de leur caractère d'espace naturel, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...], soit de leur caractère d'espace naturel, situé dans le périmètre rapproché d'une zone de captage
- Secteur permettant, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services déjà existant
- Secteur permettant, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation d'habitat déjà existantes, en zone naturelle
- Secteur permettant, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation d'habitat déjà existantes, en zone rurale
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, dense, en ordre continu
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, dense, en ordre continu ou discontinu
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, en ordre continu ou discontinu
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, en ordre continu ou discontinu, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Zone d'accueil d'activités de loisirs
- Zone d'accueil d'activités de loisirs située dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Zone d'accueil d'activités de loisirs située dans le périmètre rapproché d'une zone de captage

Figure 3 : cartographie du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Yvi

## C) Les actions de la commune en faveur de la biodiversité et de l'environnement

- **Gestion différenciée des espaces verts** : « La gestion différenciée des espaces verts permet d'adapter l'entretien de chaque site en fonction de son usage, pour favoriser la diversité de la faune et de la flore, d'assurer une continuité végétale et surtout de limiter les intrants phytosanitaires ». La mise en place de ce plan a été approuvée par le Conseil Municipal en 2023.
- **Projet éducatif territorial (PEDT)** : la thématique biodiversité a été incorporée au sein du PEDT mis en place sur la commune de Saint-Yvi.
- **Formation des agents techniques** : les services techniques communaux ont suivi des formations sur la thématique de la biodiversité, ainsi que sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), afin d'améliorer la prise en compte de ces deux thématiques dans leurs missions.

## 2- Les données du milieu physique

### A) Le relief

Le territoire est assez vallonné et ponctué par la présence d'un haut plateau culminant à 160 mètres d'altitude, qui fait d'ailleurs l'objet d'un point de vue inscrit : le plateau de Là-Haut. Un plateau plus bas, situé au sud-ouest, est occupé en partie par un boisement d'importante superficie : le bois de Pleuven. Le bourg de Saint-Yvi est également localisé sur des hauteurs allant jusqu'à 100 mètres d'altitude. Ces plateaux sont entrecoupés par des vallées humides parcourues par plusieurs cours d'eau d'importance dont certains trouvent leur source sur la commune, comme le Saint-Laurent. Plusieurs infrastructures anthropiques d'importance traversent le territoire d'est en ouest : la voie ferrée au nord et la voie express (D165) au centre, reliant tous deux les villes de Quimper à Lorient.

### B) Le climat

À Saint-Yvi, le climat océanique se traduit par des températures douces avec une pluviométrie plutôt abondante et répartie tout au long de l'année [1]. Une tendance au réchauffement du climat a été mise en évidence dans la commune proche de Quimper : la température moyenne annuelle a évolué de 11,5°C, pour la période 1971-2000, à 12°C pour la période 1991-2020.

### C) La géologie

La région de Saint-Yvi appartient au domaine de « L'anticlinal de Cornouaille » situé au sud de la zone broyée sud-armoricaine.

Les bandes géologiques, constituées de roches de nature granitique et métamorphique accompagnées de filons, sont orientées Nord 110°.

Ces roches sont structurées de l'orogénèse hercynienne (Carbonifère : - 340 millions d'années). Cette chaîne de montagnes hercyniennes fut érodée et fracturée en une série de surface d'aplanissement. Des mouvements tectoniques réactivant d'anciennes failles ont fracturé la pénéplaine datée de l'Eocène. C'est cette tectonique des blocs basculés et dénivelés envahie par la mer lors de la transgression flandrienne qui rend compte des grandes orientations de la morphologie concarnoise et environnante.

Dans le détail, le territoire communal est principalement composé de granites, typiques de la région Bretagne (Figure 4). On retrouve des formations d'alluvions et de colluvions le long des cours d'eau. A l'endroit du bois de Pleuven, on observe davantage des limons.

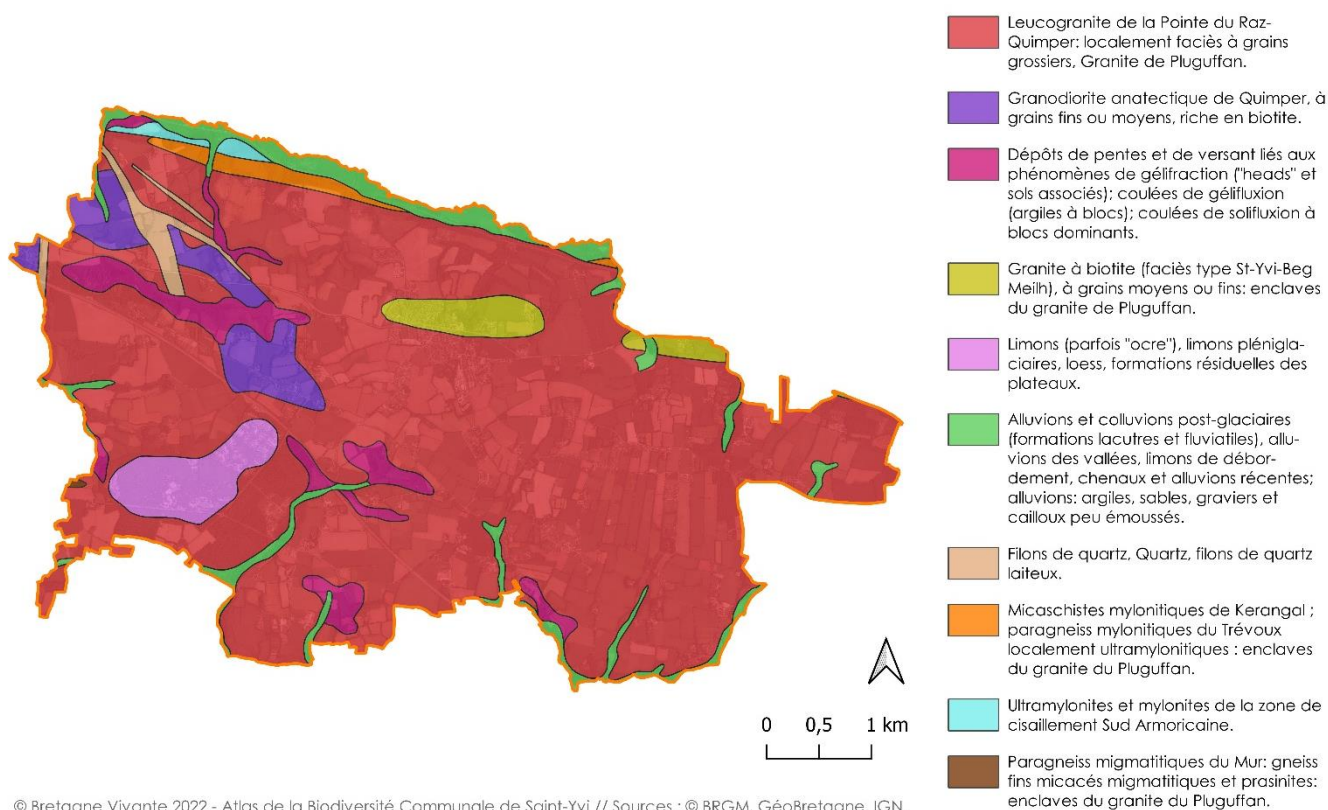


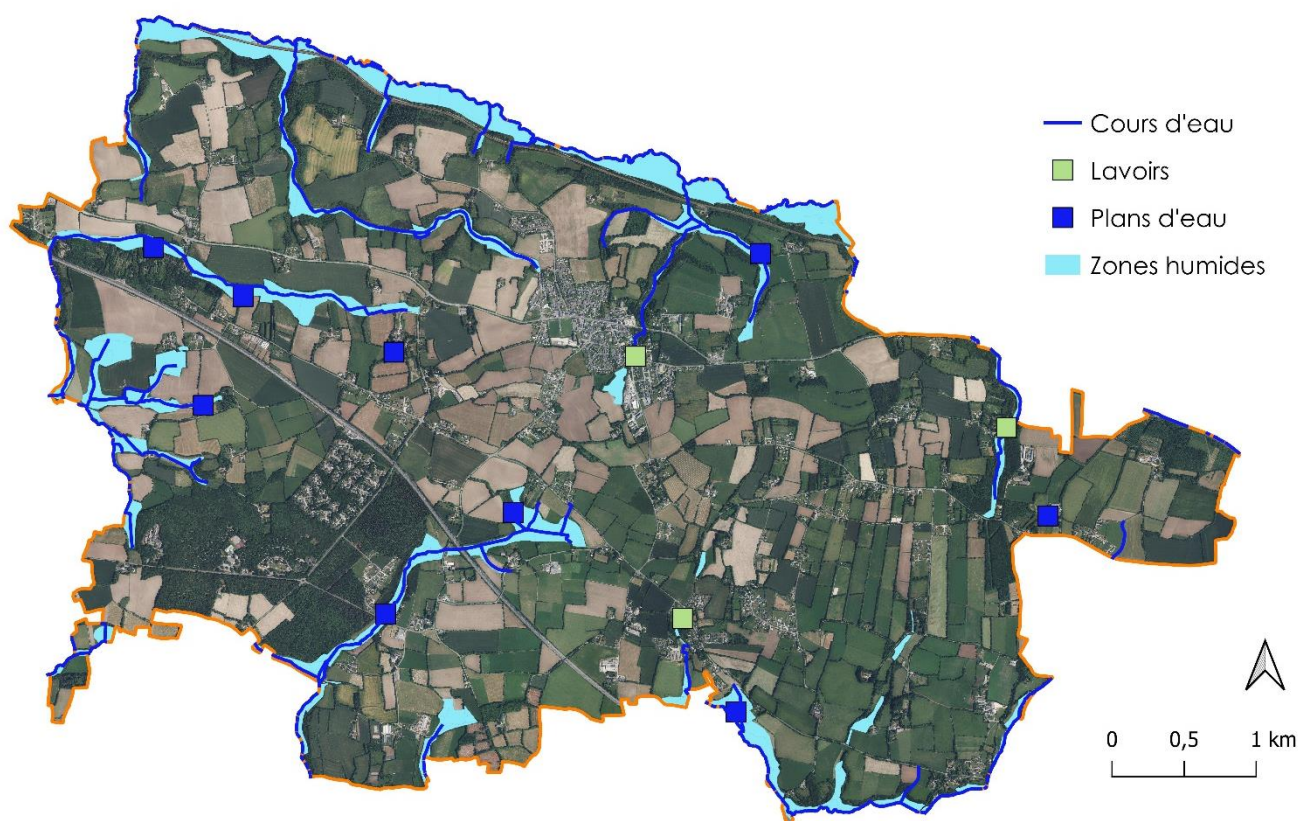
Figure 4 : géologie de Saint-Yvi.



## D) Hydrographie

Le réseau hydrographique de Saint-Yvi est important. L'altitude de la commune localement élevée fait de Saint-Yvi le château d'eau d'une partie de la CCA. De nombreux petits cours d'eau et fleuves côtiers prennent leur source à Saint-Yvi (Figure 5).

On peut différencier sur Saint-Yvi deux principales catégories de zones humides, les zones humides de tête de bassin versant, nombreuses du fait de la topographie communale, et les zones humides alluviales qui représentent l'essentiel du fond de la vallée du Jet, à la limite nord de la commune.



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Concarneau Cornouaille Agglomération, GéoBretagne, IGN, Sivalodet.

*Figure 5 : localisation des zones humides, plans d'eau, cours d'eau et lavoirs sur Saint-Yvi.*



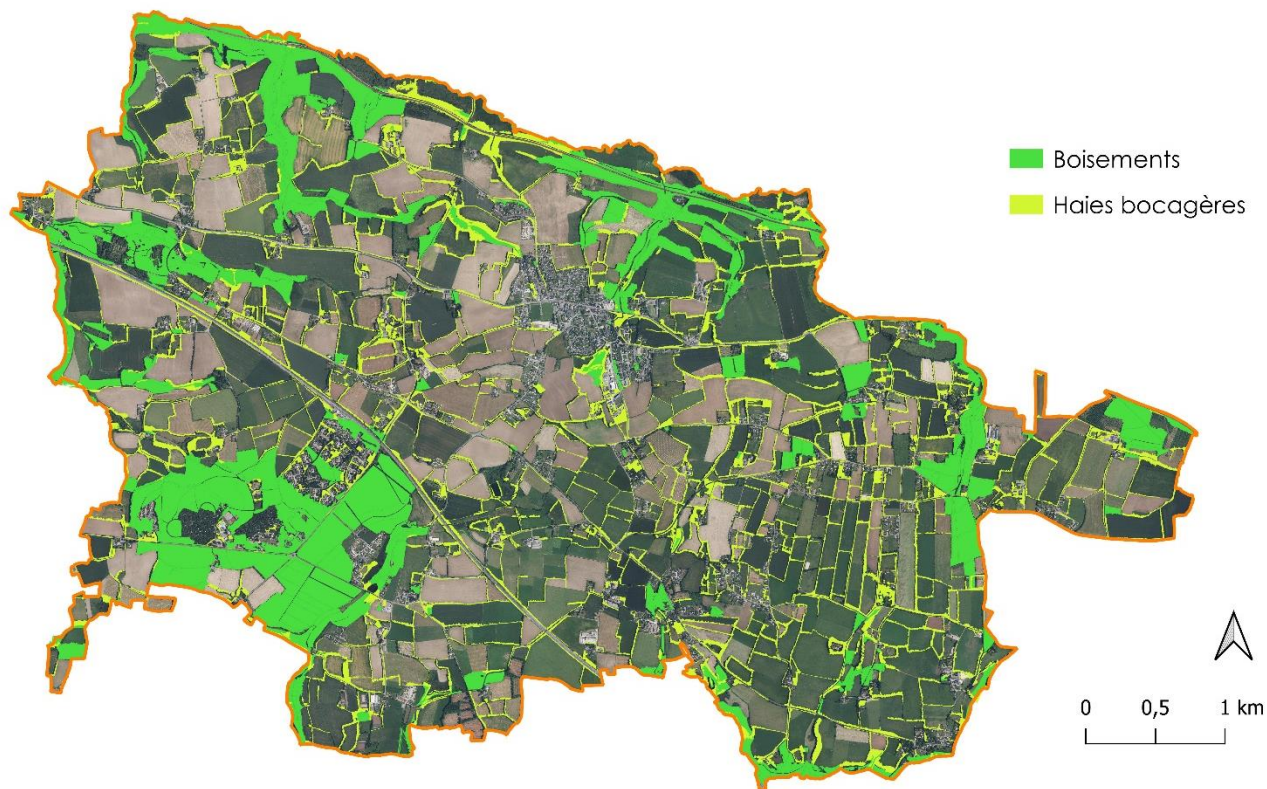
## A) Boisements et bocage

La commune de Saint-Yvi compte des surfaces boisées assez importante, notamment le bois de Pleuven au sud-ouest de la commune. Il convient également de noter la présence de boisements importants dans plusieurs vallées, notamment les vallées perpendiculaires au Jet, ainsi que les boisements qui se sont développés sur les principales zones de captage d'eau potable, comme au Linguennec (Figure 6).

Hormis le bois de Pleuven, la plupart des zones boisées de la commune se sont développées entre les années 1960 et aujourd'hui, à la faveur d'une déprise agricole sur les terrains les plus difficiles à exploiter.

Le maillage bocager est densément développé sur Saint-Yvi, bien que de nombreuses parcelles agricoles aient été remembrées après les années 50, la densité de petites parcelles reste importante.

Le bocage joue un rôle majeur pour la circulation des espèces animales, car il représente un corridor écologique entre les milieux agricoles et milieux ouverts naturels, mais également entre les milieux forestiers. La circulation des espèces animales est essentielle pour la conservation de la diversité génétique des populations animales et pour leur résilience face au risque d'extinction.



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Conservatoire Botanique National de Brest, Concarneau Cornouaille Agglomération, GéoBretagne, IGN.

Figure 6 : surfaces boisées et maillage bocager sur Saint-Yvi.

### 3- Occupation du sol et évolution de la commune

L'essentiel de la commune de Saint-Yvi présente un paysage de campagne, avec de nombreuses parcelles agricoles héritées des années 50 à aujourd'hui. Elle compte également des zones humides et plusieurs cours d'eau.

Le territoire communal est parsemé par de nombreux hameaux, avec deux principales zones urbanisées, le bourg de Saint-Yvi et le lotissement du bois de Pleuven.

La commune connaît un mitage important de son espèce rurale, qui a notamment conduit à l'installation d'un lotissement et de plusieurs établissements dans le bois de Pleuven, historiquement l'un des principaux bois de la CCA qui a été fortement fragmenté.

La pression immobilière s'est accentuée, notamment avec le développement de l'agglomération de Concarneau et la proximité des pôles urbains de Quimper et Rosporden.

La dynamique globale de l'occupation du sol entre les années 60 (Figure 7) et aujourd'hui (Figure 8) est la suivante :

- Une progression des surfaces boisées au sein des vallées, y compris en zones humides
- Un morcellement et un mitage du bois de Pleuven par une urbanisation croissante
- Un développement important des différents pôles urbains
- Un agrandissement global des parcelles agricoles et une régression du bocage, bien qu'encore notable aujourd'hui
- La construction de la N165, véritable coupure du paysage de la commune

### 4- Protections

La commune de Saint-Yvi ne possède pas de réserve naturelle nationale ou de réserve naturelle régionale. Aucune portion du territoire ne figure à l'inventaire ZNIEFF.



## Occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi entre 1950 et 1965

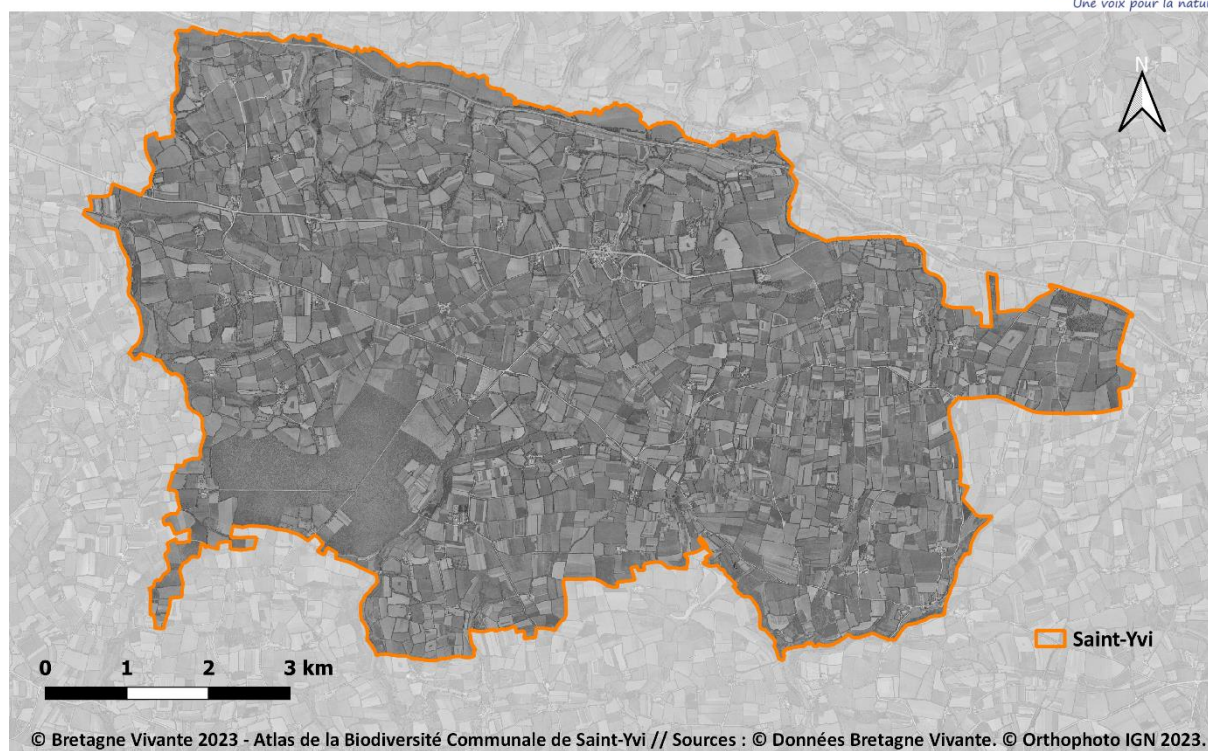


Figure 7 : occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi entre 1950 et 1965.

## Occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi en 2021



Figure 8 : occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi en 2021.